

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Les articles que nous avons publiés, il y a quelques jours, dans cette partie du journal, au sujet du budget de notre Chambre de commerce, ont suggéré à un négociant-commissionnaire de Roubaix, aujourd'hui retiré des affaires, les réflexions suivantes auxquelles nous nous associons complètement :

« Monsieur le Directeur, « Depuis ma retraite des affaires, j'ai habité ici un charmant pays; mais quel que soient les agréments que j'y trouve, je ne puis rester insensible à tout ce qui concerne les affaires de Roubaix en général. Après avoir pendant plus de 40 années, pris une part active aux transactions commerciales de cette ville, j'y reste attaché de cœur. »

« J'ai été vivement affecté, de lire dans votre journal du 26 juillet la réponse que la Chambre de commerce de Roubaix a faite à la proposition de la Chambre syndicale de commerce d'exportation de Paris. »

« Depuis plus de 10 ans déjà, nous reconnaissons tous, que ce qui manque à Roubaix pour maintenir et développer son industrie, c'est l'exportation. »

« Qu'avez-vous fait dans ce but? Abolissement des droits de douane sur les produits étrangers. »

« Notre ville cependant renferme de nombreuses et riches familles, et il est évident qu'elles que venant l'honneur d'une pareille entreprise. »

« N'envient-elles pas pour exemple les Allemands et les Anglais qui prennent position partout? Mais, non! les classes élevées, et les classes élevées, est trop occupée en France, pour se résigner à un tel travail. Elle fait-il faire mieux? »

« Faut-il renoncer à cette source indispensable de tout dépend la vie de toute une population. »

« Non, il fallait, depuis qu'on ressentait la nécessité, créer dans notre ville une institution pour y former des jeunes gens aux connaissances spéciales pour le commerce et l'exportation, y admettre ceux de l'étranger, moyennant, vous auriez fait un choix parmi les plus intelligents, et leur auriez confié le soin de vous créer des relations sur les marchés étrangers. »

« Il est certain qu'en trouvant pour eux-mêmes une chance d'avancer, ils auraient apporté leur mission tout le zèle que vous étiez en droit d'attendre de ces jeunes gens. »

« Ces moyens pratiques faisant défaut et Roubaix se trouvant en retard sur la plupart des pays producteurs pour le commerce extérieur, et dans un état de besoin urgent de débouchés nouveaux, comment ne pas accepter avec empressement la planche de salut qui vous est tendue par la Chambre syndicale de commerce d'exportation de Paris. »

« Les ressources manquent, répond la Chambre de commerce de Roubaix. »

« Les ressources financières, soit. Mais, Messieurs, à défaut de celles-ci, il en est une autre, c'est la Chambre de commerce d'exportation de Paris vous indique dans sa circulaire, et qu'elle a employé elle-même : c'est d'adresser un énergique appel aux négociants et industriels dont vous avez accepté de défendre les intérêts, et personne à Roubaix n'aurait mieux placé que vous pour se mettre à la tête de ce mouvement. »

« De plus, les efforts de l'initiative privée auraient imposé à l'Administration municipale l'obligation de vous accorder quelques subsides. »

« Malheur à Roubaix, si les hommes qui possèdent une autorité quelconque, ne se sentent plus capables d'un acte vigoureux. »

« C'est l'économisme de toute une industrie, que vous avez élevée et qui, au prix de plus de 10 millions de francs, est devenue un objet de commerce. »

« Oh non! cela ne peut pas être, cela se sera pas. Roubaix possède encore trop l'orgueil de son nom pour se suicider ainsi. »

« Je salue toutes les intelligences. »

« En avant toute les braves défenseurs du travail. Jeunes et vieux, unissez-vous, pour maintenir à sa hauteur, votre vieille réputation Européenne. »

« Vous allez avoir votre école des Arts Industriels; c'est un bon début. Mais, il faut que vous forciez à marcher dans le progrès. »

« Mais il vous faut sans plus tarder des intermédiaires sur les marchés étrangers. »

« Ne vous effrayez plus devant les Allemands et les Anglais. Il faut être partout et être tout. Il faut les devancer dans les pays lointains, et dans l'intimité des exploiteurs français vous ouvrez les portes au péril de leur vie. »

« Le moment ne saurait être ni plus pressant ni plus favorable. »

« Il faut contraindre aux sacrifices que vous imposez la situation; vous ne pouvez vous y soustraire. »

« Que les plus intrépides et les plus dévoués prennent l'initiative, et la Chambre de commerce ne peut la prendre elle-même. »

« A l'œuvre, donc et poursuivez vous réussirez comme je le désire de tout cœur. »

« A. S. »

« M. BARDET dépose une proposition de loi ayant pour objet d'accorder, à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, l'amnistie à tous les condamnés pour crimes et délits politiques, ou pour faits connexes. On a été péniblement surpris de la sévérité excessive des condamnations récemment intervenues en ces matières; la conscience publique n'a pas approuvé ces arrestations. »

« L'orateur demande la déclaration d'urgence. M. WALDECK-ROUSSEAU appuie la demande d'urgence pour que la question puisse être immédiatement résolue par le rejet de la proposition. »

« L'urgence est déclarée et la discussion immédiate est ordonnée. »

« M. CLOVIS HUGUES dit que c'est seulement quand une amnistie est inopportune, qu'il peut y avoir quelque mérite à la demander. (Rires.) On n'administrera pas la clémence d'Auguste, si l'on n'a pas pardonné à César que plusieurs années après la découverte de la conspiration. »

« Dans les derniers procès, la justice a frappé d'une façon que justifiait le crime même. On a été surpris de cet excès de rigueur à l'égard d'un simple manifestation dans la rue. »

« L'orateur dit que si la République existe, c'est grâce à la persévérance de la Chambre; mais c'est grâce aussi aux sacrifices des martyrs de la Révolution. Il y a des prisonniers politiques qui acceptent philosophiquement la situation qui leur est faite, mais d'autres en conçoivent des sentiments de haine qu'il ne faut pas laisser se développer. »

« On objecte que la jury n'est prononcé et qu'on ne peut casser la décision du jury; mais pourquoi les accusés ont-ils été condamnés? Pour cause de socialisme, c'est-à-dire pour un crime que personne ne peut dénier exactement. Le jury est recruté dans cette classe même contre laquelle le socialisme fait entendre de justes revendications. »

« On répond que l'amnistie est demandée pour un acte de droit commun. Cette réponse n'est pas sérieuse. Personne au monde ne peut prétendre que Louis Michel soit une veule. Le plébe reprochable des boulangeries n'est

peut être qu'un symptôme de Révolution. Les religions et les Révolutions ont l'habitude de commettre sous les espèces du pain. »

« Il y a des irrégularités singulières dans les jugements, dans les répressions: Feder et Bonnat ont été condamnés à des années de prison, et Louis Michel, qui a pu donner un démenti à quarante francs dans une boulangerie, est condamné à six ans de réclusion. »

« Les anarchistes sont pourvus pour des délits, et M. Jérôme Napoléon a pu se faire d'écarter de cet exercice. On frappe bruyamment d'un côté et l'on est plein de mansuétude de l'autre. Il y a aussi à Montceau-les-Mines toute une catégorie de condamnés qui se recommandent à la bienveillance de la Chambre. »

« Ces hommes ont été blessés dans leur conscience, ils ont été opprimés et ont eût à un sentiment de révolte qu'on peut blâmer, mais qui ne s'explique que trop bien (Bruit); et quand on vient demander pour eux l'amnistie, on voit épanouir la main sous leurs lèvres bouillonnantes. (Nouveaux bruits.) »

« M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à ne pas se laisser glisser sur la pente qui le conduirait à l'apologie de faits qualifiés crimes ou délits par la loi. Ce n'est pas ainsi qu'on demande une amnistie. »

« M. CLOVIS HUGUES affirme que dans une question de cette nature, on a le droit d'examiner les responsabilités des patrons et de l'état qui soutient les patrons. On a le droit de demander pour les patrons et pour les patrons qui est dans le caractère républicain et dans le caractère français. »

« Les condamnés de Montceau-les-Mines ont déjà subi de longs mois de prison; ils ont payé la loi et la société, et de ce côté, ils ont droit à l'amnistie, ils ont droit parce qu'ils ont été égares par des hommes qui aujourd'hui ne pressentent dans les satisfactions du monde officiel. »

« L'amnistie impose encore pour les délits de presse, en République il n'y a plus de délits de presse que de délits de société. (Bruit divers.) Sur ce terrain, l'amnistie n'est pas seulement un mesure de concorde, c'est une mesure de justice. L'on poursuit les marchands et les collecteurs pour leur opinion, pourquoi ne pas poursuivre les écrivains qui, comme M. Paul de Cassagnac, combattent tous les jours la République? »

« M. P. DE CASSAGNAC fait remarquer que sous la République, il n'est traduit qu'une fois en cour d'assises, et qu'il ne compte pas la police correctionnelle. (Très bien! et rires à droite.) »

« M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à s'abstenir de toute personnalité. »

« M. CLOVIS HUGUES dit que les condamnations des socialistes ont des graves conséquences. On surexcite ainsi des passions auxquelles il est dangereux de jouer. »

« L'orateur dit que l'amnistie lui est refusée, il la demandera de nouveau avec obstination en toute occasion jusqu'au jour où la majorité sentira elle-même la nécessité de la faire pour répondre à des exigences électoriales. »

« M. WALDECK-ROUSSEAU constate que les auteurs de la demande d'amnistie ne se font pas illusion sur le sort qui l'attend et, en effet, son gouvernement qui serait assez faible pour ne pas protéger contre une pareille proposition serait justement blâmé par tout le pays. »

« Il ne s'agit pas, dans la question actuelle, d'hommes politiques qui ont été égares et se sont soulevés contre la société, non, il n'y a rien de commun entre un soulèvement social et les crimes et délits particuliers que l'on propose d'amnistier. »

« On remarquera que ce sont les juridictions ordinaires qui ont condamné ces coupables. Il y a eu des protestations de certains groupes révolutionnaires contre ces jugements; on a parlé de cloquer au pilori les onze bourgeois qui ont condamné Louis Michel; on a réclamé contre la classe possédante dont on a juré l'extermination. Ce ne sont pas là des délits qui soient à punir, à punir à préparer le progrès et l'apaisement. »

« On servirait beaucoup mieux les intérêts des travailleurs par de bonnes lois, que par des demandes d'amnistie au lendemain de menaces de révoltes adressées aux Juges. (Applaudissements.) »

« M. COURMEAUX dit qu'aucun gouvernement n'a jamais eu à se repentir d'une amnistie; la République doit montrer qu'elle n'est pas moins forte que la monarchie de juillet ou le second empire, la veille d'une grande fête nationale... (Interrompue.) »

« M. LE PRÉSIDENT dit que l'orateur a le droit de se servir de cette expression. »

« M. DE LA ROCHEFOUCAULD-BESSACIA dit que c'est la fête de l'assassinat. (Exclamations.) »

« M. LE PRÉSIDENT propose à la Chambre de prononcer la censure contre M. le duc de La Rocheffoucauld. (Applaudissements.) »

« M. P. DE CASSAGNAC demande la parole pour un rappel au règlement. »

« M. DE LA ROCHEFOUCAULD-BESSACIA demande la parole pour un rappel au règlement. »

« M. LE PRÉSIDENT déclare qu'il donnera la parole pour un rappel au règlement, après le discours de l'orateur qui est à la tribune. »

« M. COURMEAUX dit qu'il a la veille d'une fête nationale. »

« M. DE LA ROCHEFOUCAULD-BESSACIA dit que c'est une fête républicaine et rien de plus. »

« M. COURMEAUX ajoute que dans une pareille circonstance, ce n'est pas seulement par du pain et des jeux qu'il faut mériter la joie publique, mais par une mesure plus haute et véritablement politique, c'est à dire par l'amnistie. (Aux voix!) »

« M. GAILLARD demande la parole. »

« M. P. DE CASSAGNAC insiste pour parler sur un rappel au règlement et cède la parole à M. le duc de la Rocheffoucauld. »

« M. DE LA ROCHEFOUCAULD-BESSACIA dit qu'on peut appliquer la censure, mais on ne peut pas changer l'histoire. (Applaudissements à droite.) »

« L'article 127 du règlement dit que le député contre lequel la censure est demandée a tout jours le droit de se faire entendre ou de faire entendre un de ses collègues. L'orateur déclare que la censure lui a été appliquée contrairement au règlement. »

« M. LE PRÉSIDENT répond qu'on effect le député contre lequel la censure est demandée a le droit de se faire entendre; mais c'est à condition qu'il ait demandé la parole, et M. de la Rocheffoucauld ne l'a pas demandé. »

« M. P. DE CASSAGNAC demande la parole contre la censure de l'incident et pour une motion d'ordre. »

« La censure a été mise aux voix sans que personne ait eu le temps de demander la parole. Il y a donc lieu d'annuler le vote qui a été émis tout à l'heure et de procéder légalement si l'on veut appliquer le règlement. »

« M. LE PRÉSIDENT répond que lorsqu'il a proposé la censure, personne n'a demandé la parole, mais puisque M. Paul de Cassagnac a fait une motion, la Chambre va statuer. »

« La motion de M. Paul de Cassagnac, mise aux voix n'est pas adoptée. »

« VOIX A DROITE: Il n'y a plus de règlement. »

« La proposition d'amnistie est repoussée par 304 voix contre 89. »

« Question »

« M. PAUL DE CASSAGNAC questionne le garde des sceaux sur la nomination, dans le département de Germain, du juge de paix de Plaisance, dont le frère est le concurrent de M. de Cassagnac, aux élections du Conseil général. »

« L'orateur demande si la nomination de ce magistrat a pour but de combattre sa candidature. »

« M. MARTIN-FRULLÉ, garde des sceaux, répond que le juge de paix avait des titres excellents. Il était suppléant du canton voisin. D'ailleurs, le ministre assure qu'il ne se mêlera pas à une lutte électorale. »

« Les suppressions de traitements ecclésiastiques »

« M. BOURGEOIS retire provisoirement sa demande d'interpellation sur la suppression du traitement de plusieurs prêtres dans le département de la Vendée. »

« La loi municipale »

« La Chambre ajourne la discussion de la loi municipale. La séance est levée. »

« DEPECES TELEGRAPHIQUES (Service particulier) »

« INTÉRIEUR »

« Ordre du Mérite agricole »

« L'Officiel publie le décret suivant: Le président de la République, sur le rapport du ministre de l'Agriculture, décrète: »

« Art. 1. — Il est institué un ordre de Mérite agricole destiné à récompenser les services rendus à l'agriculture. »

« Art. 2. — L'ordre de Mérite agricole se compose de chevaliers. »

« Art. 3. — Les membres de l'ordre sont à vie. »

« Art. 4. — Le nombre des chevaliers est fixé à 1000, sans que le chiffre des croix accordées puisse dépasser 200 par année. »

« Art. 5. — Les étrangers sont admis dans l'ordre, mais ne figurent pas dans le cadre fixe. »

« Art. 6. — La décoration de l'ordre du Mérite agricole consiste dans une étoile à cinq rayons double, surmontée d'une couronne en feuilles d'olivier; le cadre de l'étoile, entouré d'épis, présente du côté de l'étoile de la République et de la date de la fondation de l'ordre, de l'autre côté la devise « Mérite agricole. »

« L'étoile, émaillée en vert, est en argent; son diamètre est de 45 millimètres. »

« Art. 7. — Les Chevaliers du Mérite agricole portent la décoration attachée par un ruban moitié vert, bordé d'un liseré de couleur amarante, sans rosette, sur le côté gauche de la poitrine. Le ruban peut également être porté sans la décoration. »

« Art. 8. — Pour être admis dans l'ordre, il faut avoir rendu des services à l'agriculture, soit dans l'exercice de la pratique agricole ou des industries qui s'y rattachent, soit dans des fonctions publiques, soit dans des missions ou des travaux scientifiques ou des publications agricoles. »

« Art. 9. — Les nominations seront faites par arrêté du ministre de l'Agriculture. »

« M. Ferry et le conseil municipal de Paris, 9 juillet. »

« On assure que M. Maté, président du conseil municipal de Paris, refuse de communiquer à M. Jules Ferry le discours qu'il compte prononcer le 14 juillet, à l'inauguration de la statue de la République, place du Château-d'Eau. »

« Le président du conseil regretterait, dit-on d'avoir promis d'assister à cette cérémonie, dans un discours où M. Maté ne reprendrait pour lui dans son discours les revendications des autonomistes au sujet de la mairie centrale de Paris. »

« L'élection de M. Auloque »

« On nous écrit de Paris: « On remarque lundi dans la salle des Pas-Perdus, M. Auloque, le nouvel élu du Conseil municipal de Paris. »

« Il était vivement félicité par les députés conservateurs. »

« Son élection est un symptôme caractéristique du revirement conservateur qui s'opère dans la population de Paris. »

« L'élection du premier arrondissement »

« Le comité républicain radical du premier arrondissement de Paris a choisi, hier, M. Yves Guyot, comme candidat à la députation, en remplacement de M. Tirard. »

« Election d'un conseiller général »

« M. Cattiaux, républicain, a été élu conseiller général du canton de Rosel par 1,670 voix, contre 1,423 données à M. Mayer, légitimiste, et 587 à M. Franqueville. »

« Les princes d'Orléans »

« Les princes d'Orléans sont partis ce matin pour Buda Pesth, 9 juillet. »

« Le comte de Paris et le duc de Nemours et d'Angoulême, accompagnés du vicomte de Bondy, du marquis de Beauvoir, du comte d'Harcourt et de MM. Emmanuel Bocher et Morhain, sont arrivés hier à une heure et demie de l'après-midi et ont été reçus à l'Hôtel de l'Europe. »

« Les princes ont l'intention de rester ici plusieurs jours. »

« La France au Tonkin »

« Au moment du départ de l'Oriz de Saigon, le gouverneur de la Cochinchine était pleinement rassuré sur la situation de nos troupes au Tonkin. Le général Bonet disposait de 2,000 hommes et était en mesure de repousser toutes les attaques, en attendant l'arrivée de nouveaux renforts expédiés le mois dernier. »

« Le seul général était que Li-Huog-Chang était venu à Sanghai dans l'espérance de nous intimider plutôt qu'il ne négocier sérieusement. »

« Le ministre de la marine a invité le gouverneur de la Cochinchine à envoyer, s'il le juge possible, le Moussoung et la Jaceline au Tonkin, pendant que la saison le permet encore. »

« Il est autorisé à garder à Saigon, le Couleste, l'Estoc et l'Espolette, dont les équipages sont partis par la Soane le 5 juillet. »

« La France et le Saint-Siège »

« On lit dans la Défense: « On a mis en circulation une nouvelle, reproduite par quelques journaux français, et d'après laquelle Léon XIII avait demandé aux évêques français un état des suppressions de traitement dont le chiffre avait été, vaine, en ces derniers temps. »

« Nous sommes au même d'assurer que cette nouvelle est dénuée de fondement. »

« Les officiers de réserve »

« Paris, 9 juillet. Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux commandants de corps d'armée, au sujet de la solde des officiers et assimilés de la réserve et de l'armée territoriale. Les officiers assés ne doivent pas, aux termes de la circulaire, cumuler la solde prévue par l'article 4 du règlement du 15 juillet 1881 avec le traitement qui leur est acquis pour les journées d'aller et de retour. »

« La quarantaine »

« Marseille, 9 juillet. Le paquebot l'Oriz est arrivé hier matin à cinq heures avec les malles de Chine. Il a été envoyé en quarantaine aux îles St-Frion, où sont déjà onze vapeurs: cinq anglaises et six françaises, et trois voiliers: deux grecs et un français. »

« L'Oriz avait traversé le canal de Suez et évitait toute communication avec la terre. Le commandant, M. Rapatel, avait même pris le précaution de refuser un pilote pour traverser le canal; il espérait ainsi éviter la quarantaine; »

« Mais l'intendance sanitaire n'en a pas moins soumis le navire aux mesures sanitaires les plus rigoureuses. »

« Elle a ordonné que le chargement, qui consistait principalement en 21,600 colis de blés et de soies, soit débarqué sur des mahonnés pour être exposé à l'air pendant deux jours. Après cette nouvelle aération, le chargement sera rambarqué sur l'Oriz, le chargement sera débarqué sur le gouvernement étant fermée à ciel, l'intendance a fait briser la serrure pour soumettre les dépêches à des fumigations. »

« Le choléra »

« Paris, 10 juillet. On avait fait courir le bruit qu'un voyageur arrivé de Constantinople était mort à Paris du choléra. Les constatations médicales attribuèrent cette mort à une indigestion. »

« Le R. P. Didon »

« Paris, 10 juillet. Le R. P. Didon, qui depuis bientôt trois ans n'était pas monté en chaire, prendra ce soir la parole à Compiègne pour rendre compte de son dernier voyage en Orient. »

« Sommaire de l'Officiel du 10 juillet »

« Loi tendant à autoriser le département de l'Aisne à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des chemins vicinaux. — Décret classant un nombre des voies publiques de Paris la rue Rambaud dans le 3e arrondissement. — Décret portant nomination de M. Barthelemy de la Rivière et de M. Raymond, La Fontaine et de l'Assomption, dans le 16e arrondissement de Paris. — Décisions portant commutation, remise ou réduction de peines de marine, militaires ou autres individuellement condamnés par les juridictions de la mer. — Documents du ministre de la guerre: Décret portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur; décret promulguant au grade de capitaine dans l'infanterie; portant nominations d'officiers de réserve dans l'infanterie. — Décisions portant mutations dans le service d'état-major; portant mutations dans le service de police; portant mutations dans la cavalerie de l'armée territoriale. »

« EXTÉRIEUR »

« Chambre des communes »

« Londres, 9 juillet. M. Gladstone répondant à M. Palmer, dit qu'il ne peut pas encore communiquer le résultat des négociations avec M. de Lesseps, mais tout arrangement sera soumis à l'approbation du Parlement. »

« M. Fawcett, ministre des postes, dit qu'il a ordonné que la prochaine maille des Indes soit envoyée directement en Angleterre par le steamer au lieu de par Brindisi, afin d'échapper aux rigueurs de la quarantaine. »

« Extension du choléra »

« Le Oaire, 9 juillet. Il y a eu, en deux heures, 4 décès cholériques à Chirbine et à Smanouk. »

« La dynamite à Cork »

« Cork, 9 juillet. Une boîte contenant 500 à 600 cartouches de dynamite a été découverte, hier, par la police, enterrée à Inchiginnah, près de Cork. »

« La Russie et le Vatican »

« Rome, 9 juillet. Le Journal de Rome dit que l'accord entre la Russie et le Vatican est réalisé sur cinq ou six points, mais qu'il en reste une cinquantaine. »

« L'accord est cependant fait moralement sur les points discutés, bien que les termes n'aient pas encore été rédigés sous forme de convention. »

« Un tremblement de terre »

« Madrid, 9 juillet. Un tremblement de terre qui a duré 8 secondes a été ressenti à Jumilla, province de Murcie. Aucune victime. »

« Rixe entre Italiens et Espagnols »

« Madrid, 9 juillet. A la suite d'une rixe qui a éclaté entre les Italiens et les Espagnols qui travaillent au tunnel de Port-Pajaris, sur la ligne du chemin de fer des Asturies, on a relevé trois morts et trente deux blessés. »

« Situation météorologique »

« Paris, 9 juillet. Une dépression océanique s'est avancée sur l'Espagne, elle est suivie d'une autre indiquée par la persistance du vent de S O à V. »

« Sur la Méditerranée, le baromètre est uniformément élevé (764 mm), avec un vent faible et variable. »

« La température a subi une légère baisse, sauf dans nos stations de montagne. Les extrêmes étaient ce matin de 12° à Bodo et 29° à Biskra. »

« En France, le ciel est pluvieux en Bretagne et sur le littoral de la Manche avec température voisine de la normale; à l'intérieur le temps reste chaud et orageux. »

« La situation reste la même. Le temps est toujours très chaud et orageux. »

« BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 10 juillet. — Thermomètre. — Température à 3 h. — 23° 5/10. — Baromètre: 771. (Bonne température. — Etat de l'atmosphère: Température modérée, brise, ciel nuageux, soleil radieux. — Vent: Ouest-Sud-Ouest. »

« CHRONIQUE LOCALE »

« ROUBAIX »

« Jusqu'à la fin du jour fixé au 22 juillet courant, le comité pour l'œuvre de secours, mais aujourd'hui, nous avons le regret de constater, par l'apparition d'afiches, que la société la Couronne d'Or, rue des Longues-Haies, organise le même jour un concours de pigeons, ce qui, certainement, nuira à l'œuvre que nous nous proposons de rendre aussi fructueuse que possible. »

« Pour atténuer la perte que cela pourrait nous créer, nous prions les amateurs colombophiles de visiter l'exposition des prix, dans le but de garantir l'importance de ces prix; ces prix forment une galerie variée, et il nous sommes certains qu'après avoir vu ces objets estimés par M. Desfontaines, tous voudront faire inscrire leurs pigeons à l'Union fédérale, et être ainsi, pour un simple acte de 1 franc par pigeon, une charte sur sa poitrine. »

« Nous comptons sur les patriotiques sentiments de tous les amateurs colombophiles pour prouver qu'un milieu de nos jeux paisibles de pigeons, la part des pauvres est toujours réservée: qui donne aux pauvres prie Dieu 111. »

« UN GROUPE D'AMATEURS. »

« P. S. T. — Nous prions les personnes désireuses de participer à cette œuvre de bienfaisance, d'adresser leurs dons chez M. D. Desfontaines, rue du Tourcoing, n° 127. »

« Voici le résultat du concours sur Creil, organisé par la Société Le Franco-Voyageur. L'échec a été de 532 pigeons. — 2e. P. P. P. 8 h 40/12 Lecomte. — 3e. 8 h 41/14, Desin. — 4e. P. 8 h 41/12, Coque. — 5e. P. 8 h 41/12, Leman. — 6e. P. 8 h 41/12, Verrier. — 7e. 8 h 42, L. Levaivre. — 8e. P. 8 h 42/12, Debuck. — 9e. P. 8 h 42/14, L. Touillet. — 10e. P. 8 h 45/12, Lecomte. — 11e. P. P. P. 8 h 42/14, Leclercq. — 12e. P. P. P. 8 h 42/12, C. Gatal. — 13e. P. P. P. 8 h 42/12, L. Dupont. »